

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	18

Date de convocation :

6 février 2024

Objet de la délibération :

CONVENTION AVEC OHEC
ENTRE PARCELLES C0150
ET C0619

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie.

PRESENTS : 15

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, MILLIEX Didier, MILANI Paul.

POUVOIRS : 3

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier,

ABSENTS : 11

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, SANTINI Gilda, MATTEI Thomas, SAMPIERI Alexandra PASQUINI Joseph, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose, GARULLI Alicia, SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Mairie
Département de la Haute-Corse

CONVENTION AVEC OHEC ENTRE PARCELLES C0150 ET C0619

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention portant sur la réalisation de travaux d'alimentation en eau par l'Office Hydraulique de Corse -OHEC concernant le chemin d'exploitation entre les parcelles cadastrées entre C0150 et C0619 au lieu-dit PURETTE.

Madame le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention qui est jointe à la présente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
- 2) D'autoriser Madame le Maire à signer la convention qui est jointe à la présente,
- 3) D'autoriser Madame le Maire à signer les documents liés avec cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés